

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de PRUINES

Séance du 13 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le 13 novembre, à 20h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Pruines, sous la présidence de Monsieur POUGET Christian, Maire.

Présents : CARLES Christian, DIAZ Marie-Chantal, FÉRAL Jofrey, FOULCHÉ Corinne, LENOIR Benvinda, MERLET Claude, POUGET Christian, POULAIN DE LAFONTAINE Nobélia, ROCQUET Olivier, VIELLE Sylvie.

Absents : 0

Secrétaire : MERLET Claude

Date de convocation et affichage : 8 octobre 2022.

Nombre de membres : Conseil municipal : 11 – En exercice : 10 – Présents – 10

OBJET : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) du SYDOM.
Exercice 2021

Délibération n°2022/035

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'aux termes de l'article L.224-5 du code général des collectivités territoriales, il convient de présenter à l'assemblée délibérante :
Le rapport annuel sur le prix et la qualité du SYDOM.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- Le conseil acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public du SYDOM pour l'année 2021

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Christian POUGET

Acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture
par voie dématérialisée le :

et publication ou notification du :

Le maire
Christian POUGET

